

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Bap G Opérateur-trice logistique organisé par l'Université Claude Bernard Lyon 1**

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G A Opérateur-trice logistique organisé par l'Université Claude Bernard Lyon 1 est composée ainsi qu'il suit :

Mr DALMAS Alain, responsable du service Budget Finances et Comptabilité de l'IUT Lyon 1, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Mr GEOURJON Christophe, directrice de l'IBCP de l'UFR Biosciences, membre, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon

Mr HAGRON Olivier, adjoint à la directrice du SLP Doua, membre, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Article 2 : Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1, est chargé de l'exécution du présent arrêté

GAEL ASTIER

le 19/05/2026 14:29:30 +02:00

Fait à , le

Université Claude Bernard Lyon 1

